

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	48 (1934)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Panneaux aux armes d'Henri IV et du Valais 1602
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-744735">https://doi.org/10.5169/seals-744735</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES SCHWEIZER ARCHIV FÜR HERALDIK ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1934

A° XLVIII

N° 2

Verantwortliche Redaktoren: FRÉD.-TH. DUBOIS und W. R. STAHELIN

## Panneaux aux armes d'Henri IV et du Valais 1602. (avec planches VII et VIII)

Comme souvenir de l'Alliance conclue entre le roi Henri IV et les Cantons suisses et plus spécialement entre ce roi et le Valais, la ville de Sion possède encore deux monuments héraudiques de tout premier ordre, soit deux panneaux en bois sculpté et peint.

Le premier porte les armes de France (d'azur à trois fleurs de lis d'or) et de Navarre (de gueules aux chaînes d'or en triple orle, en croix et en sautoir) entourées des colliers des ordres de St-Michel et du St-Esprit et surmontées de la couronne royale, le tout sculpté en relief et posé sur un semis de fleurs de lis de France également en relief. Tout autour du panneau, entre deux filets en relief, court l'inscription suivante: HENRICO IIII FRANCORUM ET NAVARRAE REGI CHRISTIANISS. ET INVICTISSIMO ANNO 1602 (voir planche VII).

Le second panneau porte l'aigle impériale, indiquant que Sion était ville impériale et que l'évêque souverain du Valais était prince du St Empire romain; sur l'aigle les armes de l'évêque alors sur le siège épiscopal de Sion, soit Hildebrand de Riedmatten (de gueules au trèfle d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or) au-dessous les armes de la République du Valais (parti d'argent et de gueules à sept étoiles: une en chef de l'un à l'autre, six en deux pals de l'un en l'autre), et celles de la Ville de Sion (parti d'argent à deux étoiles de gueules, rangées en pal et de gueules). Les armes de l'évêque sont posées sur la crosse et l'épée, signe de son pouvoir temporel et spirituel sur le comté du Valais, et surmontées de la mitre posée entre les deux têtes de l'aigle. Cette composition sculptée en relief a pour fond un semis d'étoiles du Valais également en relief. Le tout est entouré d'un double filet mouluré. Dans la partie supérieure on lit: D.O.M. PRINCIPI . PATRIA . ET . CIVITATI . SEDVN . 1602 (voir planche VIII).

Les deux panneaux mesurent 1 m. 40 cm. de largeur sur 1 m 43 cm. de hauteur.

Pour ceux qui veulent connaître les détails de cette alliance nous renvoyons le lecteur à l'article: Alliances franco-suisses, dans le tome I du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, et à l'*Histoire moderne du Valais* du chanoine Grenat, pages 119 et suivantes.

Nous devons les renseignements suivants sur l'entrée de ces deux panneaux dans la maison Supersaxo et sur l'histoire de cette maison, à l'obligeance de M. Eugène de Courten à Sion.

Nos deux panneaux ont été probablement introduits dans la maison Supersaxo par Jean Supersaxo, alors propriétaire de cette demeure, qui à plusieurs reprises fut délégué par l'évêque pour traiter des questions diplomatiques.<sup>1)</sup> Ce Jean Supersaxo était bourgmestre de la ville de Sion et jouissait de la confiance de l'évêque de Riedmatten, ce qui n'était pas le cas du bailli en fonctions, Gilles Jossen, qui était suspect à cause de ses sympathies pour les idées de la Réforme.

Possédant une belle demeure avec une grande salle de réception, il n'est pas invraisemblable que Jean Supersaxo ait été chargé par l'évêque de recevoir chez lui les agents diplomatiques envoyés en Valais. Les armoiries et inscriptions peintes en 1609 sur la voûte de l'entrée de la maison du Diable à Sion seraient en faveur de cette hypothèse. Cette maison était une dépendance estivale de celle des Supersaxo en ville. Y aurait-il un lien historique entre la date de 1602, date du traité et des panneaux, date aussi sculptée dans le premier étage de la maison Supersaxo sur une poutre du plafond, et la date de 1609? Cette hypothèse ne paraît pas invraisemblable puisque la voûte de la maison du Diable porte les armes d'Henri IV, des 7 dizains, des différents ambassadeurs de France en Suisse et en Valais de 1600 à 1609, et de Supersaxo<sup>2)</sup> et qu'en 1609 nous dit Grenat (page 169), on attendait en Valais l'arrivée de l'ambassadeur de France.

Jean Supersaxo n'aurait-il pas fait faire ces peintures à l'occasion de cette réception qu'il aurait organisée et les délégués français n'auraient-ils pas apporté seulement alors les panneaux destinés à commémorer l'alliance de 1602? Les panneaux ont pu aussi être introduits dans la maison Supersaxo par Georges Michel Supersaxo, ancien bailli de l'évêque, oncle de Jean, député valaisan aux réunions de Soleure en 1602, puis député à la réception à Paris en octobre 1602, avec Gilles Jossen et Mathieu Schiner (voir Grenat page 120).

La belle demeure patricienne des Supersaxo située en pleine ville de Sion, à la rue de Conthey, fut construite par Georges Supersaxo entre les années 1503 et 1505. Elle possède un intéressant escalier gothique et la grande salle, où se trouvent les deux panneaux héraldiques, est ornée d'un magnifique plafond en style composite gothique et renaissance.

Au moment de l'alliance de 1602 cette demeure appartenait à Jean Supersaxo arrière petit-fils de Georges. Sa fille Annalie l'apporta en dot à son mari Jean de Montheys en 1646. Leur petite-fille Anne-Barbe l'apporta en 1739 à son mari Pierre-François-Xavier du Fay de Lavallaz. La maison appartient maintenant à l'arrière-arrière petit-fils de ce dernier, soit à M. Henri de Lavallaz allié de Macognin de la Pierre, qui a eu l'excellente idée de faire restaurer en 1932 cette grande salle sous la direction de M. Joseph Morand, le regretté archéologue cantonal, et de lui rendre ainsi son ancienne splendeur. C'est à l'obligeance de M. H. de Lavallaz que nous devons d'avoir pu reproduire ici ces deux intéressants panneaux qui ornent sa maison et nous l'en remercions vivement.

D.

<sup>1)</sup> Voir: Grenat, *Histoire moderne du Valais*, pages 111 et suivantes.

<sup>2)</sup> F. du Grosriez, *Les armoiries de la maison du Diable à Sion*, dans les *Archives héraldiques suisses* de 1905, page 129.



Panneau commémoratif de l'alliance du roi de France Henri IV  
avec la République du Valais 1602.

D·O·M· PRINCIPI· PATRIÆ· ET  
CIVITATI· SEDVNDO· 1602· O·Z



Panneau commémoratif de l'alliance du roi de France Henri IV  
avec la République du Valais 1602.